



Saint-Sauveur, le 20/02/2023

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
INFORMATIONS AUX FAMILLES
Note N° 3

Madame, Monsieur,

Depuis 3 ans, le secteur de la restauration collective subit la crise économique la plus importante de son histoire.

Au cours de l'année 2022, le prix de toutes les denrées a augmenté de plus de 13% (+ 30% pour les œufs, + 300 % pour l'huile de tournesol, + 30% pour les pâtes, la semoule ou le riz, + 15 % pour le lait et les produits laitiers, + 12 % sur les viandes fraîches, etc...).

La facture d'électricité va tripler au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Ces différents paramètres impactent donc tous les acteurs de la filière restauration.

Ainsi, l'Aquitaine Restauration notre fournisseur de repas, nous a informé le 13 janvier dernier, qu'elle ne pouvait plus vivre de son travail de façon équitable et qu'elle devait impérativement et rapidement adapter le prix des repas au niveau de cette inflation.

Suivant les indices INSEE relevés en 2022, l'augmentation est de + 13.34 % sur l'alimentation et + 9.10 % sur les frais fixes.

Devant cette situation, l'Aquitaine Restauration est dans l'obligation, à compter du 1^{er} février 2023, d'appliquer une revalorisation des prix de 9 % d'augmentation, par rapport aux prix pratiqués actuellement.

Lors du Conseil Municipal du 7 février, les élus ont souligné que les communes souffrent également des restrictions budgétaires et des hausses des prix, comme l'ensemble des ménages.

Il n'est pas facile de prendre des décisions d'augmentation de tarifs, mais malheureusement, pour éviter de rompre ce contrat de prestation, il a été décidé d'accepter l'augmentation proposée par l'Aquitaine Restauration.

Cette hausse de prix, sera applicable à compter du **1^{er} mars 2023**, portant le prix du repas à **4.51 €**.

Le coût de l'augmentation pour février sera supporté par le budget communal.

Ce service, non obligatoire rendu aux familles, comprend le prix de revient des aliments (soit achat du repas 4.51 €) et les charges fixes pour la commune (coût des agents, eau, électricité, chauffage, produits d'entretien ...) soit un total de 12 €/repas.

Comptant sur votre compréhension,

Cordialement,

Serge Raynaud
Maire